



INFRALLIANCE

Règlement InfrAlliance

Conditions, Fonctionnement & Forfaits

Dernière modification : **27/02/2026**

Sommaire

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Conditions d'entrée et de sortie dans l'alliance | 2 |
| 2 | Modes de communication | 2 |
| 3 | Les Sanctions | 2 |
| 4 | Les forfaits | 3 |
| 5 | Traitement des demandes internes | 3 |

1. Conditions d'entrée et de sortie dans l'alliance

InfrAlliance est accessible à partir du niveau 2, et particulièrement recommandée pour les joueurs à partir du niveau 4 souhaitant accélérer leur développement.

Lors de votre intégration, des frais d'entrée d'un montant de 75 000 € seront appliqués.

L'alliance s'engage à traiter les demandes dans les meilleurs délais, afin de garantir une intégration fluide et réactive.

L'entrée dans l'alliance peut être effectuée à tout moment.

2. Modes de communication

La communication de l'alliance s'effectue via le serveur Discord dédié ainsi que par le forum. L'accès au serveur Discord est strictement réservé aux membres de l'alliance, toute communication interne est exclusivement destinée aux membres.

Les demandes effectuées sur le serveur Discord ne sauraient pas remplacer les formulaires officiels. L'ensemble du suivi des demandes des joueurs se fait via leur sujet dédié sur le forum de l'Alliance.

3. Les Sanctions

Tout manquement aux règles énoncées dans le présent règlement vous expose à des sanctions. Les voici :

- Tout membre de l'alliance inactif pendant plus de 15 jours sera exclu, à moins d'une justification préalable communiquée à la présidence de l'Alliance.
- Les actes de moquerie, les promos discriminatoires, les propos illégaux (selon la loi française) ou tout débordement sur le serveur Discord pourront entraîner une sanction pécuniaire, voire l'exclusion définitive de l'Alliance.
- Les factures émises par l'Alliance doivent être réglées dans un délai de 30 jours à compter de leur émission. Tout dépassement de ce délai entraînera un prélèvement forcé par l'Alliance, assorti d'une majoration allant de 10 à 20 % du montant de la facture.
- Le non-respect du règlement principal de Transport Manager peut conduire à des sanctions.

4. Les forfaits

InfrAlliance propose trois forfaits offrant des avantages différents à ses membres. Chacun est libre de choisir son forfait et de le changer s'il le souhaite.

L'ensemble des membres de l'alliance est éligible au programme « Treillis » du fait de leur appartenance à l'alliance et du règlement des cotisations mensuelles. Vous pouvez changer de forfaits autant de fois que vous le souhaitez.

Les factures mensuelles sont envoyées le 1^{er} de chaque mois, vous avez jusqu'à 30 jours pour la payer. En cas de situation exceptionnelle, et avec justification, il est possible de demander un report du paiement de la cotisation à l'administration de l'alliance.

5. Traitement des demandes internes

Chaque demande doit se faire via le ou le(s) formulaire(s) concerné(s). Ces demandes seront traitées dans un délai maximum de 72h sauf pour les audits. Enfin, l'alliance se réserve le droit de refuser tout type de demande.